

**MAIRIE DE L'ARGENTIERE**

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 13 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le treize du mois d'avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Largentière, dûment convoqué par M le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** M. DURAND Jean Roger, M. PAUL André, Mme. ANJOLRAS Huguette, M. EMMANUEL Clément, M. MILLET Georges, adjoints, Mlle FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme SOBOUL Josette, Mme OUZEBIHA Arlette, M. GLEYZE Jean-Luc, Mlle TAOULI Zaïa, Mme MAIGRON Agnès, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie Laure, et M. MENDRAS Laurent.

**Absents :** M. LACROIX Bernard, M. COSTE Michel et Mme ENSUQUE Claire.

**Secrétaire de séance :** Mme MAIGRON Agnès.

\*\*\*\*\*

**OBJET : N° 2017-21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017:**

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, par 15 voix pour et 1 abstention (M. MENDRAS Laurent) de maintenir les taux de 2016 pour l'année 2017, à savoir :

- taux de TAXE D'HABITATION	22,59 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	9,53 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	103,17 %

\*\*\*\*\*

**N° 2017-22 : REFECTION DU PARVIS DE L'EGLISE : DEMANDES DES SUBVENTIONS :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection du parvis de l'église.

Cette réfection serait faite par la dépose des anciennes pierres et la remise en place de pierres de pays en grès de la carrière de LYAS 07, posées sur un lit de sable avec des joints secs.

Le devis prévisionnel s'élève à 2 820,00 € TTC et a été vu par l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière est susceptible d'être obtenue auprès de la DRAC, et du Département de l'Ardèche.

Il invite en conséquence le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'accepter le projet de réfection du parvis de l'église tel qu'il vient de lui être présenté ;**
- **de solliciter une subvention maximum auprès des différents organismes.**
- de voter le moment venu le montant de sa part contributive ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire annonce :

- que la cérémonie du 8 mai 2017 se fera à 11 heures aux monuments aux morts,
- que le secrétariat de Mairie sera fermé au public les mardis et vendredi après-midi, à compter du 02 mai 2017,
- Annonce la prochaine réunion du conseil pour le Mardi 25 avril 2017 à 19 heures.

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 19 heures 30.